



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

**Relation Des Deliberations Dv Clergé De France, Svr La
Constitvtion, Et Svr le Bref de N.S.P. le Pape Innocent X.
Par Laquelle Sont Declarées & definies cinq Propositions
en matiere de Foy**

Paris, 1656

Lettre A Monseigneur Le Cardinal.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-73777](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-73777)

L E T T R E
A MONSEIGNEVR LE CARDINAL.

M O N S E I G N E V R ,

Les Prelats de France n'ayant rien fait durant trois ans pour esteindre les nouvelles erreurs que le Pape INNOCENT X. a condamnées, que sous la conduite de Vostre Eminence qui a presidé en toutes leurs Assemblées, ils ne doutent point qu'elle ne voye avec plaisir la Relation qu'ils en ont fait dresser; & que V. E. ne soit satisfaite de la delibération que l'Assemblée generale du Clergé de France vient de prendre, pour autoriser toutes les choses qui se sont faites dans les precedentes sur ce sujet. J'ay ordre d'enuoyer de sa part l'une & l'autre à V. E. MONSEIGNEVR, & l'Assemblée escriuant au Roy & à la Reyne, pour rendre compte à leurs Majestez de ce qu'elle a fait dans vne occasion, où leur zele les auoit engagées à la preuenir par leurs recommandations, qu'elle a respectées comme des commandemens, j'ay esté chargé de supplier V. E. MONSEIGNEVR, de continuer l'Office de President de cette Assemblée en presentant ses Lettres à leurs Majestez, cependant qu'elle continuera pour Vostre Eminence ses ordinaires sentimens de veneration, & que ne m'en separant point, comme tant de raisons m'y obligent, je feray tousjours,

M O N S E I G N E V R ,

De Vostre Eminence,

Le tres-humble & tres-obeissant seruiteur,
CL. DE REBE', Archeuesque de Narbonne, presidant.

*A Paris, ce 10.
Septembre 1656.*

L E T T R E